

## EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

**OBJET** : Effacement des dettes de M. ORAISON Willy - Budget EAU

Séance du 27 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept février à vingt heures cinq, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt février deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

**Membres présents** : MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CHARVOLIN Roch, FERRARI Jean, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RENAUD Jean-Xavier, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, ZANI Guy, Mmes CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine.

**Membres absents excusés** : M. CHAPUIS Gérard (représenté par M. ARGENTI Bernard), Mmes BARDON Fabienne (représentée par Mme TRAINI Marie), BOURDONCLE Annie (représentée par Mme ROSIER Nicole).

**Membres absents** : M. HARNAL Sébastien, Mmes CHENET Valérie, ROTARU Maria, THIBERT Monique.

**Secrétaire de séance** : Mme PALAZZI-ZANI Nelly.

**Soit : 20 présents, 3 pouvoirs.**

Monsieur Le Maire, informe l'Assemblée de la transmission par la Trésorerie d'Hauteville-Lompnes, le 15 janvier 2018, de la notification du jugement du Tribunal de Commerce de BOURG EN BRESSE prononçant l'effacement des dettes datant de 2016 de Monsieur ORAISON Willy pour :

- le BUDGET EAU, dont le montant s'élève à la somme de 79,62 €.

Il propose de constater l'effacement de ces dettes qui concernent la facturation de l'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 13 voix POUR, 3 CONTRE (M. BLEIN Jean, Mmes MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly), 4 ABSTENTIONS (MM. FERRARI Jean, PESENTI Philippe, ZANI Guy, Mme MACHON Annie), les pouvoirs ne sont pas engagés,

- **ACCEPTE** l'effacement des dettes de Monsieur ORAISON Willy qui concernent la facturation de l'eau, dont le montant s'élève à la somme de 79,62 €.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Bernard ARGENTI

